

Rapport Annuel 2011

TUNNA

La décroissance brutale des marchés liée au passage du « tout numérique » a impacté directement notre chiffre d'affaires qui a enregistré un recul de 11 %.

L'activité « TV Individuel » a reculé de 29 %. Les équipements liés aux installations collectives, malgré un premier semestre très soutenu, ont eux aussi baissé de 6%, le peu de travaux réalisés par les opérateurs, les régies et collectivités s'est traduit par une baisse de chiffre d'affaire de 24 %.

Seule l'activité Portier/Sécurité, grâce aux nouveaux matériels proposés, poursuit sa progression avec une augmentation de 13 % du chiffre d'affaires.

Malgré cette baisse sensible du chiffre d'affaires, l'exploitation de TONNA est restée positive avec un résultat de 254 K€.

L'année 2012 sera pour TONNA une année de transition où l'investissement produits permettra d'accentuer la reconquête clients initiée en 2010 et 2011.

Dans ce contexte économique extrêmement tendu, TONNA continuera sa politique de renouvellement de ses gammes produits tout en proposant des solutions techniques novatrices adaptées aux marchés du futur.

La maîtrise des charges, une gestion rigoureuse des stocks et un travail permanent et soutenu des différentes équipes, devraient permettre à notre société d'aborder sereinement l'année 2012.

Bruno PROUST

Attestation du responsable des informations

* Responsable des informations

Monsieur Bruno PROUST, Président et Directeur Général de la société TONNA ELECTRONIQUE (ci-après la société)

* Attestation du responsable

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée.

Bruno PROUST

Rapport de gestion

- Faits significatifs de l'exercice p 4
 - Respect du plan de continuation modifié p 4
 - Baisse de l'activité p 6
- Logistique p 6
- Réalisations industrielles - Recherche et développement p 7
- Social p 7
- Informations sociales et environnementales p 7
- Dépenses non déductibles fiscalement p 10
- Perspectives p 10
- Présentation du bilan et du compte de résultat p 10
- Echancier des comptes fournisseurs p 11
- Indicateur de performance et de risques p 12
- Evénements post-clôture p 14
- Information de l'actionnaire p 14

Annexes au rapport de gestion

- Mandats, fonctions et rémunération des mandataires sociaux p 16
- Tableau des résultats des cinq derniers exercices p 17

Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société p 18

Comptes sociaux 2011

- Bilan au 31 décembre 2011 p 26
- Compte de résultat 2011 p 28

Annexe aux comptes sociaux 2011

- Présentation de l'activité p 29
- Faits significatifs p 30
- Règles et méthodes comptables p 32
- Notes sur le bilan p 36
- Notes sur le compte de résultat p 44
- Facteurs de risques p 45
- Autres éléments p 46

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels p 49

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Tonna Electronique p 51

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés p 52

Ordre du jour et projets de résolutions présentés à l'Assemblée Générale Ordinaire p 54

Faits significatifs de l'exercice

L'activité 2011 enregistre une baisse attendue par rapport à l'exercice précédent du fait de la fin du « switch off » analogique/numérique. Après report de l'échéance du 15 mai 2010, la société a respecté ses obligations résultant du plan de continuation modifié et procédé au règlement de l'échéance du 15 mai 2011.

Respect du plan de continuation modifié

Il est rappelé qu'aux termes d'un jugement du 1^{er} juin 2010, le Tribunal de Commerce de REIMS a fait droit à la requête présentée par la société TONNA ELECTRONIQUE et ordonné la modification du plan de continuation et d'apurement du passif de la société TONNA ELECTRONIQUE arrêté en date du 15 mai 2008 ainsi qu'il suit :

Pour les créanciers qui avaient opté pour un règlement à 100 % de leur créance :

Report de l'échéance du 15 mai 2010, représentant une annuité de 5 %, par moitié au 15 mai 2017 et 15 mai 2018, soit un échéancier résiduel modifié comme suit :

	Echéancier initial	Echéancier modifié
15/05/2011	5 %	5 %
15/05/2012	5 %	5 %
15/05/2013	10 %	10 %
15/05/2014	10 %	10 %
15/05/2015	15 %	15 %
15/05/2016	15 %	15 %
15/05/2017	15 %	17,5 %
15/05/2018	15 %	17,5 %

Pour les créanciers qui avaient opté pour un règlement à hauteur de 40 % de leur créance :

Report de l'échéance du 15 mai 2010, représentant une annuité de 15 %, par moitié au 15 mai 2011 et 15 mai 2012 (exception faite des créanciers ayant expressément refusé la modification proposée, dont le solde de la créance a été réglé au 15 mai 2010), soit un échéancier résiduel modifié comme suit :

	Echéancier initial	Echéancier modifié
15/05/2011	-	7,5 %
15/05/2012	-	7,5 %

L'échéance du 15 mai 2011 a ainsi été réglée pour un montant de 264 K€, soit l'échéancier actualisé suivant, compte tenu des règlements déjà effectués :

(En K€, hors intérêts in fine)

Echéance du 15/05/12	Echéance du 15/05/13	Echéance du 15/05/14	Echéance du 15/05/15	Echéance du 15/05/16	Echéance du 15/05/17	Echéance du 15/05/18
265	266	266	399	399	466	737

Soit un échéancier actualisé total de 2 798 K€

Pour mémoire, l'échéancier initial est rappelé ci-dessous :

(En K€, hors intérêts in fine)

Echéance du 15/08/08	Echéance du 15/05/09	Echéance du 15/05/10	Echéance du 15/05/11	Echéance du 15/05/12	Echéance du 15/05/13	Echéance du 15/05/14	Echéance du 15/05/15	Echéance du 15/05/16	Echéance du 15/05/17	Echéance du 15/05/18
186	543	407	133	133	266	266	399	399	399	670

Soit un échéancier initial total de 3 801 K€

Baisse de l'activité

Dans le contexte de fin de programme du basculement de l'analogique au numérique, le chiffre d'affaires 2011 enregistre une baisse par rapport à l'exercice précédent. La baisse est cependant un peu supérieure à celle attendue du fait notamment d'un recul de l'activité TV Collectif sur le second semestre de l'exercice.

Segments d'activité (en K€)	2011	2010	2011/2010
TV Individuel	5 454	7 662	- 29 %
TV Collectif	5 581	5 968	- 6 %
Portier/Sécurité	6 881	6 107	+ 13 %
Réseaux	2 630	3 447	- 24 %
RFA/Divers	(217)	(346)	
Total	20 329	22 838	- 11 %

TV Individuel

La famille TV Individuel enregistre une baisse importante (- 29 % par rapport à 2010), du fait de la chute des ventes de récepteurs et adaptateurs numériques terrestres et satellites (- 35 % par rapport à 2010) liée à la fin du « switch off » analogique/numérique.

TV Collectif - Portier/Sécurité

La famille TV Collectif est également en recul (- 6 % par rapport à 2010) sous l'effet conjugué de la baisse des ventes d'équipements pour le basculement au tout numérique et d'un ralentissement, sur le second semestre 2011, du développement de la Télévision Numérique Terrestre par satellite dans le cadre de l'offre Fransat Pro.

La famille Portier/Sécurité poursuit sa progression (+ 13 % par rapport à 2010), toujours portée par la poursuite du développement de l'offre vidéo dans le cadre de la loi Handicap.

Réseaux

En l'absence de nouveaux investissements des câblo-opérateurs et de projets de distribution de la TV sur IP, notamment à l'Export, la famille Réseaux recule (- 24 % par rapport à 2010).

Logistique

Il a été procédé au niveau du groupe FINANCIERE PONTOISE à une restructuration des services logistiques abrités dans de nouveaux locaux sis à Pont-sur-Seine et à l'informatisation de ces services. Les préparateurs de commandes ont été équipés de lecteurs codes-barres directement interfacés avec le serveur AS 400 pour une maîtrise optimale des flux entrants et sortants.

Réalisations industrielles – Recherche et développement

L'unité de Mondelange poursuit son développement produits vers les trois axes principaux : traitement du signal, distribution optique et distribution satellite commutée, avec l'objectif constant de pouvoir proposer une offre produits/solutions plus étoffée et toujours plus pertinente.

En 2011, les réalisations de l'unité de Mondelange ont principalement porté sur :

- Finalisation et mise en production de masse de la nouvelle gamme de commutateurs satellite RHAPSODIE 2012
- Développement d'une gamme d'amplificateurs multisatellites en complément des commutateurs RHAPSODIE 2012
- Développement d'une nouvelle gamme de transport optique OPTI1310
- Multiplication des fonctionnalités software sur la gamme INTEGRAL
- Développement d'applications pour INTEGRAL avec définition d'encodeurs audio vidéo aux différents formats de sortie (IP, DVBT et DVBC) et avec solutions multisorties en DVBT pour une offre commerciale encore plus compétitive.

Social

Malgré un contexte économique difficile, l'horaire collectif hebdomadaire a été maintenu à 39 heures tout au long de l'exercice par avenant à l'accord du 23 décembre 2008 sur l'aménagement du temps de travail, ce qui a généré le paiement de 4 heures supplémentaires dans le cadre du dispositif TEPA pour le personnel concerné.

Informations sociales et environnementales

En application du 4^{ème} alinéa de l'article L 225-102-1 du code de commerce, nous portons à votre connaissance les informations sociales (R 225-104) et environnementales (R 225-105) suivantes :

Informations sociales

Effectif

Effectif de l'entreprise : 72

Nombre d'embauches : 10, dont :

- 7 contrats de travail à durée indéterminée :
 - 1 responsable projets R&D
 - 1 ingénieur électronicien
 - 1 assistante commerciale
 - 1 technicien vidéosurveillance
 - 3 commerciaux régionaux
- 2 contrats de travail à durée déterminée :
 - 1 développeur soft
 - 1 technicien
- 1 contrat d'apprentissage
 - 1 apprenti ouvrages électriques

Nombre de départs et motifs de ces départs : 10, dont :

- 1 départ en retraite
- 1 décès
- 3 démissions
- 1 fin de contrat à durée déterminée
- 1 fin de contrat de professionnalisation
- 2 licenciements individuels pour cause personnelle
- 1 rupture conventionnelle

Nombre de missions intérimaires : 12

Nombre d'heures supplémentaires effectuées : 7 232,80 heures, dont :

- 6 738,71 heures au titre de l'accord d'entreprise du 23 décembre 2008 sur l'aménagement du temps de travail
- 494,09 heures effectuées au delà de l'accord d'entreprise du 23 décembre 2008

Organisation du temps de travail

Durée du travail :

- Fixée pour les cadres et assimilés relevant d'un forfait annuel exprimé en jours travaillés à :
 - 218 jours pour le personnel relevant des établissements de REIMS (51) & VITRY-SUR-SEINE (94) ;
 - 216 jours pour le personnel relevant de l'établissement de MONDELANGE (57).
- Fixée, pour le personnel ne relevant pas du forfait jours ci-dessus, à 39 heures hebdomadaires tout au long de l'année, réparties sur :
 - 5 jours pour le personnel relevant des établissements de REIMS (51) & VITRY-SUR-SEINE (94) ;
 - 4,5 jours pour le personnel relevant de l'établissement de MONDELANGE (57).

Application de la réduction du temps de travail (personnel relevant du régime au forfait) :

- S'exerce sous forme de jours de repos sur l'année :
 - 10 jours pour le personnel des établissements de REIMS (51) & VITRY-SUR-SEINE (94) et MONDELANGE (57).

Nombre de contrats de travail à temps partiel : 4

Relations sociales

Négociation annuelle obligatoire :

La négociation annuelle obligatoire entre l'entreprise et les partenaires sociaux a abouti à un accord en date du 19 septembre 2011.

Réunions avec les institutions représentatives du personnel :

Le comité d'entreprise s'est réuni cinq fois dans le cadre de réunions ordinaires.

Rémunérations

Montant des salaires et traitements versés au cours de l'exercice : 2 794 048 euros.

Montant des charges sociales afférentes : 1 306 258 euros, soit un taux de charges moyen de 46,80 %

Mesures salariales décidées dans le cadre de la NAO 2011 :

- Augmentation au mérite du personnel cadre et non-cadre au forfait de 1 % de l'ensemble de la masse salariale concernée à effet du 1er octobre 2011.

Egalité professionnelle Hommes / Femmes :

NIVEAUX*	SALAIRES DE BASE MENSUELS BRUTS MOYENS (en euros)	
	Hommes	Femmes
I	-	-
II	1 398	1 398
III	1 597	1 474
IV	1 614	1 677
V	2 224	2 015
Cadres P1/P2	2 813	3 200
Cadres P3	4 711	-

* suivant classification des emplois dans la métallurgie

Formation professionnelle

Les dépenses de formation engagées au titre de 2011 s'élèvent à 28 973 euros.

9 actions de formation ont été menées dans les domaines techniques et linguistiques au bénéfice de 12 collaborateurs.

Travailleurs handicapés

La société remplit son obligation d'emploi de travailleurs handicapés et ne verse donc pas de contribution Agefiph.

Œuvres sociales

La subvention allouée au comité d'entreprise pour les activités sociales et culturelles est de 0,3 % de la masse salariale de l'établissement concerné ; à cette subvention s'ajoute une contribution aux cadeaux de fin d'année portée en 2011 à 35 euros par personne calculée sur l'effectif moyen, soit une dotation totale pour l'exercice de 16 661 euros.

Sous-traitance

Les achats d'études et de sous-traitance 2011 s'élèvent à 372 K€, dont 172 K€ d'achats d'études et 200 K€ de sous-traitance de main d'œuvre.

Activités sociales

La société accueille des stagiaires école. 9 stagiaires ont ainsi été accueillis au cours de l'exercice.

Informations environnementales

Il est rappelé que l'établissement de MONDELANGE exerce une activité non nuisible pour l'environnement. Par conséquent, les déchets générés par l'activité sont essentiellement constitués de cartons, palettes et matières plastiques enlevés, après avoir été compactés, par une entreprise spécialisée.

Les principales sources d'énergie utilisées, non significatives pour l'activité, sont l'électricité et le gaz. Elles représentent une consommation de 51 K€ pour l'ensemble des établissements.

Au titre de l'exercice, la taxe sur les déchets électriques a généré une charge de 5,9 K€, répercutée aux clients.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément à l'article 223 quater du code général des impôts, les dépenses effectuées au cours de l'exercice ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 dudit code se sont élevées à 6 087,12 euros. L'impôt théorique qui en résulte s'élève à 2 028,84 euros.

Perspectives

A fin mars 2012, l'activité enregistre une baisse significative dans toutes les familles par rapport au premier trimestre 2011, sauf dans la famille Portier/Sécurité qui poursuit sa progression.

L'arrivée au second semestre de six nouvelles chaînes de télévision haute définition devrait permettre de relancer l'activité TV Collectif.

Présentation du bilan et du compte de résultat

Présentation du bilan

Le montant total du bilan au 31 décembre 2011 s'élève à 7 408 484 euros contre un montant de 10 013 423 euros au 31 décembre 2010.

Les principaux mouvements affectant les postes du bilan au 31 décembre 2011 mettent en évidence :

A l'actif :

- une diminution importante des postes nets « Marchandises » pour 993 K€, « Matières premières » pour 314 K€ et « En-cours de production » pour 304 K€ ;
- une diminution des postes nets « Clients » pour 339 K€ et « Autres créances » pour 497 K€ ;

Au passif :

- une diminution du poste « Fournisseurs » de 1 988 K€ ;
- une amélioration du poste « Capitaux propres » à hauteur du bénéfice de l'exercice, soit 133 K€.

Présentation du compte de résultat

(en K€)	2011	2010
Chiffre d'affaires hors taxes	20 329	22 838
Résultat d'exploitation	254	672
Résultat financier	(104)	(90)
Résultat courant avant impôts	149	581
Résultat exceptionnel	(9)	1
Résultat net	133	583
Effectif	72	73

Avec un chiffre d'affaires en baisse de 11 % par rapport à l'exercice précédent, le résultat d'exploitation se dégrade. Il s'établit en bénéfice de 254 K€ contre un bénéfice de 672 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat financier est une perte de 104 K€ contre une perte de 90 K€ pour l'exercice précédent.

Avec un résultat exceptionnel en perte de 9 K€, le résultat net ressort en bénéfice de 133 K€ contre un bénéfice de 583 K€ pour l'exercice précédent.

Echéancier des comptes fournisseurs

La loi LME du 4 août 2008 prévoit le règlement des fournisseurs dans le délai maximal de 45 jours fin de mois, ou 60 jours calendaires. Cette disposition s'applique à tous les accords en vigueur depuis le 1er janvier 2009. Les dettes fournisseurs et comptes rattachés au 31 décembre 2011 s'établissent à 3 237 K€.

Leur échéancier est le suivant :

(en K€)	Dettes fournisseurs	Dettes fournisseurs RJ	Total
Echus au 31/12/2011	867 (*)	-	867
Payables avant le 31/01/2012	1 001	-	1 001
Payables avant le 28/02/2012	624	-	624
Payables après le 28/02/2012	123	977	1 100
Autres	285	-	285
Factures non parvenues	337	-	337
Total	3 237	977	4 214

(*) dont des dettes fournisseurs vis-à-vis du groupe à hauteur de 468 K€.

Les dettes fournisseurs présentées sur la ligne « Autres » se rapportent aux effets à payer.

Echéancier des comptes fournisseurs au 31 décembre 2010 :

(en K€)	Dettes fournisseurs	Dettes fournisseurs RJ	Total
Echus au 31/12/2010	1 605 (*)		1 605
Payables avant le 31/01/2011	1 281		1 281
Payables avant le 28/02/2011	1 302		1 302
Payables après le 28/02/2011	298	1 101	1 399
Autres	290		290
Factures non parvenues	325		325
Total	5 101	1 101	6 202

(*) dont des dettes fournisseurs vis-à-vis du groupe à hauteur de 1 032 K€.

Indicateurs de performance et de risques

Situation de l'endettement financier (y compris dettes nettes liées au redressement judiciaire et financement net du factor)

(en K€)	Solde au 31/12/2011	Solde au 31/12/2010
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5	7
Dettes Factor	3 893	4 177
Dettes RJ	3 400	4 132
Compte courant FINANCIERE TONNA	1 213	1 213
Dette financière brute	8 511	9 529
Avances (RJ et Factor)	(538)	(588)
Valeurs mobilières de placement	(10)	(10)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(40)	(107)
Dette financière nette	7 923	8 824

La baisse de la dette nette est directement liée à la diminution des dettes RJ.

Facteurs de risques

La société TONNA ELECTRONIQUE a établi ses comptes annuels 2011 conformément à la convention comptable de continuité de l'exploitation.

Il est renvoyé à la lecture de l'annexe aux comptes sociaux 2011 pour l'appréhension des risques susceptibles de peser sur l'exploitation (§ 3.2 – Principes généraux).

Concernant les autres facteurs de risques auxquels la société TONNA ELECTRONIQUE est susceptible d'être confrontée, le **risque de liquidité** demeure le plus important :

Risque lié au non respect du plan de continuation

Ce risque demeure important compte tenu du passif à apurer. Au 31 décembre 2011, il reste 3 400 K€ de dettes remboursables sur 7 ans (contre 4 138 K€ au 31/12/2010), dont 430 K€ à rembourser à moins d'un an (contre 440 K€ au 31/12/2010).

La société considère qu'elle pourra faire face sans difficulté à ses engagements à court terme (12 mois). Elle bénéficie par ailleurs d'une lettre de soutien de son actionnaire majoritaire, la société FINANCIERE PONTOISE, jusqu'à la date de l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice 2012.

Risque lié à la limitation des sources de financement ouvertes à la société

La société dispose d'un plafond de financement auprès du factor CGA. Ce plafond a été ramené de 8 à 5 M€ à effet du 12 janvier 2011.

Cette ligne de crédit est utilisée à hauteur de 3 965 K€ au 31 décembre 2011 (contre 4 729 K€ au 31/12/2010).

Les autres risques portent sur les risques de change, de taux et de crédit :

Risque de change

Le risque de change porte sur des achats effectués en devises. Ceux-ci ne sont pas significatifs d'autant que les achats de produits du sud-est asiatique sont réalisés auprès de la société PONT-SUR-SEINE INDUSTRIES qui les approvisionne pour le compte du groupe.

Le groupe n'a pas recours à l'utilisation d'instruments financiers à des fins de couverture.

Risque de taux

La structure d'endettement de la société n'implique pas de risque de taux significatif.

L'endettement financier de la société est constitué essentiellement par l'affacturage qui est assuré à taux variable et à une moyenne de 3 mois.

Il comprend également le compte courant d'actionnaire FINANCIERE TONNA. Ce compte courant n'est pas rémunéré.

Risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit correspond à 704 K€ (contre 1 043 K€ au 31/12/2010).

Le risque de crédit est réparti sur de nombreux clients. Néanmoins, une perte de référencement d'un des cinq premiers clients pourrait avoir une incidence assez significative sur le chiffre d'affaires.

Le risque de crédit apparaît peu significatif compte tenu de la faible antériorité des créances.

Événements post-clôture

Par décision notifiée le 10 février 2012, l'administration fiscale a rejeté la demande de remboursement du crédit impôt recherche présentée le 13 avril 2011 au titre de l'année 2010 pour un montant de 135 K€. Aucune écriture n'a été enregistrée au titre de ce crédit d'impôt recherche dans les comptes de l'exercice 2011.

Au terme de la procédure contradictoire de proposition de rectification de comptabilité intervenue suite à la vérification de comptabilité opérée du 17 mars au 5 décembre 2011 sur la période du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2009, les rectifications proposées par la Direction Générale des Finances Publiques en date du 9 décembre 2011 ont été maintenues par courrier du 9 mars 2012, avec, principalement, une incidence sur le déficit reportable à hauteur de 1 250 K€.

Par ailleurs, la société a fait l'objet en novembre 2011 d'un contrôle URSSAF au titre des exercices 2009 et 2010. Un montant de 10 K€ a été provisionné à l'issue de ce contrôle.

Information de l'actionnaire

Nous vous rappelons que les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié de son capital social depuis l'exercice 2006 mais que se trouvant en plan de continuation, la société n'avait pas, conformément à la réglementation, l'obligation de reconstituer ses capitaux propres dans le délai imparti de deux ans, soit au 31 décembre 2009 (article L 225-248 dernier alinéa du code de commerce).

Affectation du résultat

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit la somme de 133 015,84 euros, sur les sommes figurant au compte « Report à nouveau », dont le solde débiteur serait ramené de 15 846 741,11 à 15 713 725,27 euros.

Distribution des dividendes

Conformément à la loi, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Actionnariat

En application de l'article L 233-13 du code de commerce, nous portons à votre connaissance l'identité des personnes physiques ou morales détentrices du capital social au 31 décembre 2011 :

- pour plus de la moitié du capital social (et des droits de vote) :

FINANCIERE TONNA SA
36, avenue Hoche 51100 REIMS
433 374 915 RCS REIMS

- pour plus du vingtième du capital :

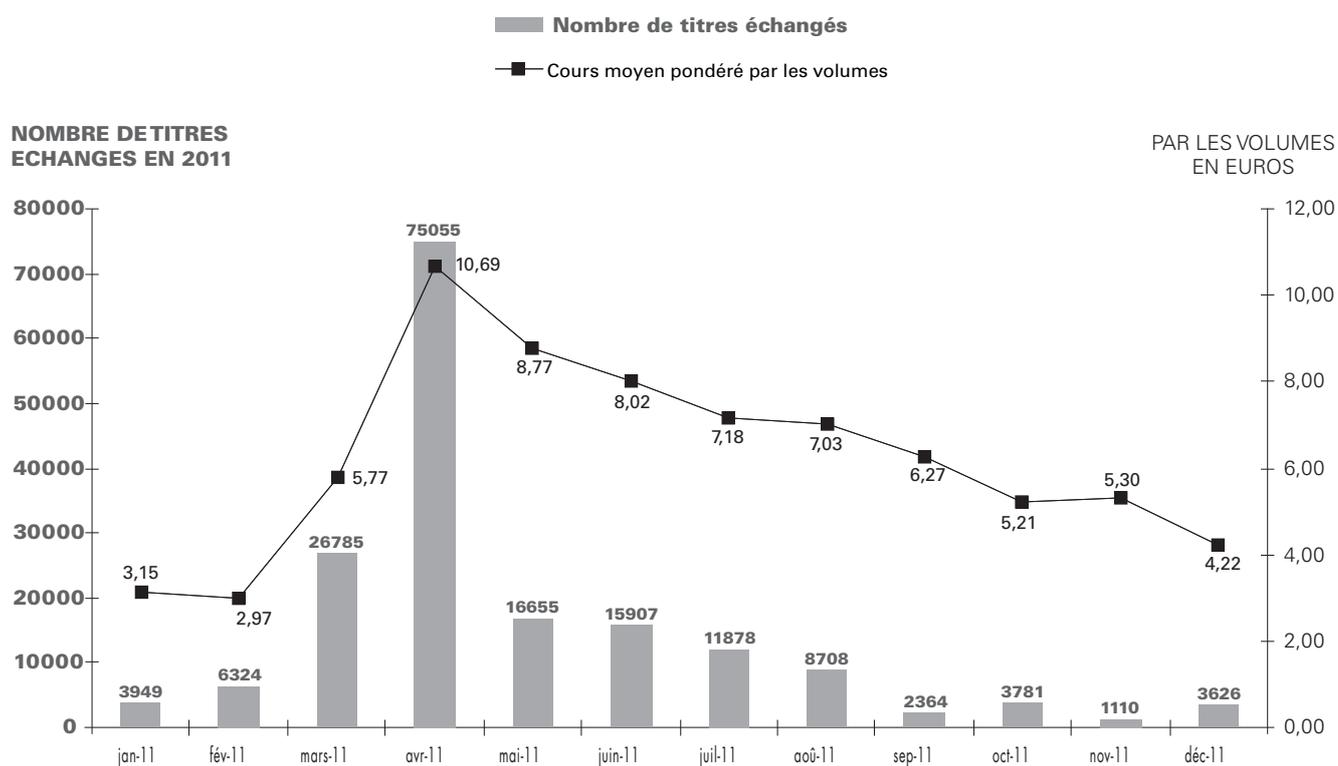
HF COMPANY SA
Node Park Touraine 37310 TAUXIGNY
405 250 119 RCS TOURS

La société ne détient pas d'actions propres ni de participations croisées. Elle ne compte pas d'actionnaires salariés.

Evolution du cours de bourse

Le capital social s'élève à 7 196 432 euros divisé en 449 777 actions de 16 euros de nominal chacune.

Le cours moyen observé durant l'exercice 2011 est représenté dans le graphique ci-dessous :



Rapport spécial sur les options de souscription ou d'achat d'actions

Néant.

Etat des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital

Néant.

Ratification de la nomination d'un administrateur faite à titre provisoire, renouvellement des mandats de membres du conseil d'administration et des commissaires aux comptes

Les projets de résolutions présentés à l'assemblée générale prévoient :

- la ratification de la nomination de Madame Annick MONETA en qualité d'administrateur faite par le Conseil d'Administration du 22 septembre 2011 (4^{ème} résolution) ;
- le renouvellement des mandats d'administrateur de Messieurs Bruno PROUST, Patrice PETIT, Thierry PETIT et Franck TONNA (5^{ème} résolution) ;
- le renouvellement des mandats des commissaires aux comptes (6^{ème} résolution).

Mandats, fonctions et rémunération des mandataires sociaux

Monsieur Bruno PROUST, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la société TONNA ELECTRONIQUE
Rémunération versée par la société en 2011 : Néant

Avantages en nature octroyés en 2011 : Néant

Autres mandats et fonctions exercés (au sein du groupe) :

Président de la société holding FINANCIERE PONTOISE SAS

Rémunération versée par la société en 2011 : 88 325 euros (contre un montant de 83 325 euros pour l'exercice précédent)

Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la société FINANCIERE TONNA SA

Président des sociétés PONT-SUR-SEINE INDUSTRIES SAS, ANTENNES FT SAS, ELAP SAS et UTEM SARL

Monsieur Bruno PROUST ne perçoit aucune rémunération ou avantage des sociétés ci-dessus.

Monsieur Patrice PETIT, Directeur Général Délégué de la société TONNA ELECTRONIQUE

Rémunération totale (fixe exclusivement) versée par la société en 2011 : 77 623 euros (contre un montant de 77 186 euros pour l'exercice précédent).

Avantages en nature octroyés en 2011 : Néant

Autres mandats et fonctions exercés (au sein du groupe) :

Directeur Général Délégué de la société FINANCIERE TONNA SA

Monsieur Patrice PETIT ne perçoit aucune rémunération ou avantage de cette société.

La société de droit italien ACET S.R.L., Administrateur personne morale de la société TONNA ELECTRONIQUE, représentée par Monsieur Gabriele BOSCHETTI

La société ACET S.R.L. et Monsieur Gabriele BOSCHETTI ne perçoivent aucune rémunération ou avantage de la société.

Autres mandats et fonctions exercés (en dehors du groupe) :

Administrateur et directeur commercial de la société ACET S.R.L.

Madame Annick MONETA, Administrateur de la société TONNA ELECTRONIQUE (depuis le 22 septembre 2011)

Madame Annick MONETA ne perçoit aucune rémunération ou avantage de la société.

Autres mandats et fonctions exercés : Néant

Monsieur Thierry PETIT, Administrateur de la société TONNA ELECTRONIQUE

Monsieur Thierry PETIT ne perçoit aucune rémunération ou avantage de la société.

Autres mandats et fonctions exercés au sein du groupe :

Administrateur de la société FINANCIERE TONNA SA

Monsieur Thierry PETIT ne perçoit aucune rémunération ou avantage de cette société.

Autres mandats et fonctions exercés en dehors du groupe :

Chef de secteur au sein de la société CANAL+ DISTRIBUTION

Monsieur Pascal POCHON, Administrateur de la société TONNA ELECTRONIQUE (jusqu'au 22 septembre 2011)

Monsieur Pascal POCHON ne perçoit aucune rémunération ou avantage de la société.

Autres mandats et fonctions exercés au sein du groupe :

Administrateur de la société FINANCIERE TONNA SA

Monsieur Pascal POCHON ne perçoit aucune rémunération ou avantage de cette société.

Directeur commercial de la société ELAP SAS

Monsieur Franck TONNA, Administrateur de la société TONNA ELECTRONIQUE

Monsieur Franck TONNA ne perçoit aucune rémunération ou avantage de la société.

Autres mandats et fonctions exercés au sein du groupe :

Administrateur de la société FINANCIERE TONNA SA

Monsieur Franck TONNA ne perçoit aucune rémunération ou avantage de cette société.

En application de l'article L. 225-102-1 alinéa 3 du code de commerce, nous vous précisons que la société n'a pris aucun engagement au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à un tel événement.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Nature des indications	2011	2010	2009	2008	2007
I - Capital en fin d'exercice					
Capital social	7 196 432	7 196 432	7 196 432	7 196 432	7 196 432
Nombre d'actions - ordinaires	449 777	449 777	449 777	449 777	449 777
II - Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires hors taxes	20 329 495	22 838 306	15 574 067	14 663 522	15 425 831
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	112 242	1 052 297	(504 396)	307 159	(4 205 880)
Impôts sur les bénéfices	(7 346)		182 412		(18 750)
Dot. aux amortissements et provisions	(28 119)	469 680	(199 635)	(887 514)	403 204
Résultat net	133 016	582 617	(521 619)	1 194 674	(4 627 834)
III - Résultat par action					
Résultat après impôt, participation, avant dot. aux amortissements et provisions	0	2	(1)	1	(9)
Résultat après impôt, participation, dot. aux amortissements et provisions	0	1	(1)	3	(10)
IV - Personnel					
Effectif moyen des salariés	72	73	73	75	76
Masse salariale	2 794 048	2 678 245	2 629 701	2 707 483	4 560 643
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales...)	1 306 258	1 245 785	1 233 068	1 239 471	1 673 804

Rapport du Président du Conseil d'Administration

sur les conditions de préparation et d'organisation sur les procédures de contrôle interne

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, modifié par l'article 7 de l'ordonnance n° 2009-80 du 22 janvier 2009 portant diverses dispositions d'adaptation du droit des sociétés au droit communautaire, nous vous rendons compte, dans le présent rapport approuvé par le Conseil d'Administration joint au rapport de gestion, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par notre société.

En outre, et sans préjudice des dispositions de l'article L. 225-56 du Code de commerce, le présent rapport indique les limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général.

Le présent rapport a été préparé par la Direction Générale avec la contribution des directions juridique et comptable.

1. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration :

TONNA ELECTRONIQUE est une société anonyme de type classique gérée par un Conseil d'Administration. La société fait appel public à l'épargne depuis 1984 et est cotée sur le marché d'Euronext Paris, Compartiment C.

La composition du Conseil, dont les membres sont élus pour une durée de trois ans, a été portée de quatre à six membres suite à la réorganisation des pouvoirs opérée le 15 mai 2008 lors de l'arrêté du plan de redressement et de la mise en œuvre de la cession de contrôle à la société FINANCIERE PONTOISE.

Le Conseil d'Administration compte six membres. Sa composition, modifiée par délibération du 22 septembre 2011, est la suivante :

Monsieur Bruno PROUST, Président, Directeur Général

Monsieur Patrice PETIT, Directeur Général Délégué

La société de droit italien ACET SRL, représentée par Monsieur Gabriele BOSCHETTI

Madame Annick MONETA (cooptée le 22 septembre 2011 en remplacement de Monsieur Pascal POCHON, démissionnaire)

Monsieur Thierry PETIT

Monsieur Franck TONNA

Avec la cooptation de Madame Annick MONETA, le Conseil d'Administration s'est doté d'un administrateur de sexe féminin, conformément à l'obligation de féminisation, indépendant, et ayant des compétences comptables et financières (expert-comptable retraitée), ce qui a permis de régulariser la mise en place du comité d'audit exigé par la loi (article L. 823-19 du code de commerce) ; Madame Annick MONETA devant assurer la présidence dudit comité (cf. § 5.4.4. Comité d'audit).

Conformément à l'article 17 des statuts, chaque administrateur doit être propriétaire, pendant la durée de son mandat, d'une action de la société.

Depuis la date du 15 mai 2008, la Direction Générale de la société est exercée par le Président du Conseil d'Administration, assisté du Directeur Général Délégué.

Le Conseil d'Administration ne compte aucun autre comité spécialisé que le Comité d'audit. Il n'existe pas de règlement intérieur du Conseil d'Administration destiné à préciser les modalités de son fonctionnement en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Aucune évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration n'a été réalisée par la société.

des travaux du conseil d'administration ainsi que et de gestion des risques mises en place par la société

Durant l'exercice 2011, le Conseil d'Administration s'est réuni à trois reprises, au siège social, à l'effet de délibérer, à titre principal, sur les questions suivantes :

Conseil d'Administration du 19/04/2011 :	Examen et arrêté des comptes de l'exercice 2010 Convocation de l'Assemblée Générale annuelle (Mixte) du 14/06/2011
Conseil d'Administration du 22/09/2011 :	Examen et arrêté des comptes semestriels 2011
Conseil d'Administration du 15/12/2011 :	Présentation du budget 2012 et « atterrissage » 2011

Lors de ces réunions, le Conseil a également fait le point de sa stratégie commerciale et de sa politique de développement produits et apporté une attention particulière à la trésorerie prévisionnelle de la société.

Le taux de présence aux réunions du Conseil ressort à 83,33 %.

Les commissaires aux comptes sont convoqués et assistent à chacune des réunions du Conseil d'Administration. Il en est de même des représentants du comité d'entreprise.

Les modes de convocation et de participation aux assemblées générales figurent respectivement aux articles 26 et 28 des statuts.

Les administrateurs ne perçoivent aucun jeton de présence en rémunération de leur activité au Conseil.

2. Rémunération des mandataires sociaux :

Parmi les mandataires sociaux, seul le Directeur Général Délégué perçoit une rémunération, à l'exclusion de toute autre avantage en nature ou autre. De même, les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun avantage en nature ou autre.

En application de l'article L.225-37 dernier alinéa du Code de commerce, il est précisé que le Conseil d'Administration n'a arrêté aucune règle spécifique pour déterminer la rémunération du Directeur Général Délégué. La rémunération de Monsieur Patrice PETIT est inchangée par rapport à la rémunération fixe perçue en son ancienne qualité de Directeur de Division.

Par ailleurs, au titre d'une convention réglementée, le Conseil d'Administration a donné son accord à la facturation par la société FINANCIERE PONTOISE de management fees en contrepartie de services administratifs et de son implication dans la gestion et la définition de la stratégie à hauteur de 20.000 euros hors taxes au titre de l'exercice 2011.

Rapport du Président du Conseil d'Administration

sur les conditions de préparation et d'organisation sur les procédures de contrôle interne

3. Limitation des pouvoirs du Directeur Général :

Nous vous rappelons que les statuts limitent les fonctions du Directeur Général. Du fait du cumul des fonctions de Président et Directeur Général, la limitation s'applique au Président-Directeur Général et au Directeur Général Délégué.

Aux termes de l'article 20 des statuts, doivent en effet être autorisées par une décision préalable du Conseil d'Administration les questions énumérées ci-après :

- la constitution de toute hypothèque sur tous biens immobiliers de la société ;
- l'acquisition de tout ou de la majeure partie des biens de toute autre société ou entreprise ainsi que toute procédure de fusion ou d'absorption, la conclusion de tout accord de société en participation, d'entreprise conjointe ou de rapprochement avec d'autres sociétés ;
- l'acquisition, la prise en location-gérance ou la cession de tout fonds de commerce, d'immeubles ou d'actifs sociaux ;
- la prise de toute participation ou la cession de toute participation dans toute société ou groupement ainsi que la création de toute filiale ;
- l'approbation des budgets annuels ainsi que leurs modifications et révisions.

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, nous vous précisons que l'article 31 des statuts instaure un droit de vote double attribué à toute action entièrement libérée faisant l'objet d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire.

4. Modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales :

Les modalités de convocation, de réunion et d'organisation des assemblées générales d'actionnaires ainsi que la description des principaux pouvoirs desdites assemblées figurent aux articles 26, 27, 28, 29, 33 et 34 des statuts.

5. Procédures de contrôle interne et gestion des risques :

5.1. Préambule :

5.1.1. Définition et limites du contrôle interne :

Le contrôle interne se définit par l'ensemble des politiques et procédures de contrôle interne mises en œuvre par la direction d'une entité en vue de s'assurer, dans la mesure du possible, de la gestion rigoureuse et efficace de ses activités.

des travaux du conseil d'administration ainsi que et de gestion des risques mises en place par la société

Ces procédures impliquent :

- le respect des politiques définies par la Direction,
- la sauvegarde des actifs,
- la prévention et la détection des fraudes et erreurs,
- l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables,
- l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Le système de contrôle interne, comme tout système de contrôle, ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

5.1.2. Modalités de préparation du présent rapport :

Le présent rapport expose de manière plus descriptive qu'évaluative le système de contrôle interne de la société.

La société ne s'est notamment pas appuyée sur le cadre de référence recommandé par l'Autorité des Marchés Financiers pour les petites et moyennes valeurs.

5.1.3. Rôles du Président et du Conseil d'Administration :

Le Conseil d'Administration définit la stratégie et la politique de l'entreprise. Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué sont chargés de son exécution.

5.2. Présentation des principaux facteurs de risques :

La société a procédé à une revue de ses risques. Le risque de liquidité demeure le plus important.

Risque lié au non respect du plan de continuation

Ce risque demeure important compte tenu du passif restant à apurer. Au 31 décembre 2011, il reste 3 400 K€ de dettes remboursables sur 10 ans (contre 4 138 K€ au 31 décembre 2010), dont 430 K€ à rembourser à moins d'un an (contre 440 K€ au 31 décembre 2010).

La société considère qu'elle pourra faire face sans difficulté à ses engagements à court terme (12 mois). Elle bénéficie par ailleurs d'une lettre de soutien de son actionnaire majoritaire, la société FINANCIERE PONTOISE, jusqu'à la date de l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice 2012.

sur les conditions de préparation et d'organisation sur les procédures de contrôle interne

Risque lié à la limitation des sources de financement ouvertes à la société

La société dispose d'un plafond de financement auprès du factor CGA. Ce plafond a été ramené de 8 à 5 M€ à effet du 12 janvier 2011.

Cette ligne de crédit est utilisée à hauteur de 3 965 K€ au 31 décembre 2011 (contre 4 729 K€ au 31/12/2010).

La société renvoie à l'examen de l'annexe aux comptes annuels 2011 pour l'examen de ses autres risques financiers, non significatifs : risques de change, de taux et de crédit (cf. § 6 de l'annexe – Facteurs de risques).

Enfin, et de manière récurrente, la société est confrontée à des risques opérationnels, conjoncturels et structurels :

- Risques liés aux approvisionnements (surstockage ou rupture de stock) ;
- Risques liés à la charge avec une prévision budgétaire difficile dans un environnement fortement fluctuant ;
- Existence de deux progiciels informatiques nécessitant la mise en place d'interfaces.

5.3. Gestion des risques et présentation des principales procédures du contrôle interne :

Comme exposé ci-avant, le principal facteur de risques pour la société est constitué par le risque de non respect du plan de continuation. Une attention toute particulière est donc portée à ce risque par un suivi scrupuleux de la situation de trésorerie.

Au niveau de la gestion des risques, les actions entreprises au cours des exercices précédents ont été poursuivies en 2011 notamment en matière de suivi de trésorerie.

5.3.1. Les acteurs du contrôle interne :

Il est rappelé que la société ne compte plus que deux divisions opérationnelles :

- une division commerciale,
- une division « Réalisations industrielles », intégrant la Recherche et Développement.

La Direction Administrative et Financière est centralisée au niveau de la Direction Générale. Elle s'appuie sur les compétences internes en comptabilité, contrôle de gestion, trésorerie, informatique, juridique et social.

des travaux du conseil d'administration ainsi que et de gestion des risques mises en place par la société

5.3.2. Informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société :

Outre les procédures détaillées ci-dessous, le contrôle s'effectue par des réunions régulières animées par la Direction Générale avec les opérationnels (suivi affaires, actualisation des prévisions ...).

Un compte d'exploitation mensuel est établi pour chacune des deux divisions opérationnelles ci-dessus et la structure.

La société dispose d'un manuel de procédures, complété en matière financière et de gestion budgétaire par plusieurs procédures, formalisées ou non, que l'on peut classer en deux catégories : procédures administratives et procédures opérationnelles (liste non exhaustive) :

Les procédures administratives :

- Procédure des engagements de dépenses ;
- Procédure des notes de frais ;
- Procédure sécurisée de règlements ;
- Relance des retards de règlement Clients (à noter le recours parallèle pour partie des créances à l'affacturage sans recours).

Les procédures opérationnelles :

- Procédure d'inventaire physique ;
- Procédure de sauvegarde informatique ;
- Entretien annuel ;
- Visa des contrats.

Un recueil regroupant les procédures formalisées ci-dessus est tenu à jour.

En 2011, il a été procédé au niveau du groupe à une restructuration des services logistiques abrités dans de nouveaux locaux sis à Pont-sur-Seine et à l'informatisation de ces services ; en particulier, les préparateurs de commandes TONNA ont été équipés de lecteurs codes-barres directement interfacés avec le nouveau serveur AS 400 (changé en janvier pour répondre aux nouveaux besoins des utilisateurs au niveau groupe) pour une maîtrise optimale des flux entrants et sortants. Il a ainsi été procédé dans le cadre de la clôture 2011 aux premiers inventaires physiques à l'aide des codes-barres (gain de temps, limitation importante des sources d'erreurs).

La société, titulaire d'un portefeuille de brevets et marques, veille à la protection de son image et de son savoir-faire industriel par une politique de propriété industrielle menée avec l'aide de conseils spécialisés.

La sauvegarde des actifs immobiliers et de l'outil de travail est assurée par la souscription d'une police Multirisque industrielle offrant des garanties Valeur à neuf et Pertes d'exploitation.

5.4. Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière :

5.4.1. Organisation de la fonction comptable et financière :

L'information comptable et financière et son traitement informatique sont centralisés.

L'ensemble des tâches de comptabilité et de paie est exercé en interne, sous le contrôle de la Direction Générale, à l'aide de programmes développés par la Direction Informatique.

La trésorerie fait l'objet d'un suivi quotidien.

sur les conditions de préparation et d'organisation sur les procédures de contrôle interne

5.4.2. Suivi des engagements hors bilan et des litiges :

Les engagements hors bilan et les litiges font l'objet d'un suivi particulier.

5.4.3. Contrôle des informations comptables et financières :

En tant que société cotée, la société est tenue de publier, diffuser et déposer auprès de l'Autorité des Marchés Financiers un ensemble exhaustif d'informations (informations réglementées), contrôlé par ses commissaires aux comptes.

5.4.4. Comité d'audit :

Il est rappelé que l'article 823-19 du Code de commerce a posé le principe de la mise en place obligatoire, au sein des sociétés cotées, d'un comité d'audit chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

La société devait se mettre en conformité avec cette obligation applicable depuis le 1^{er} septembre 2010.

La loi a cependant prévu des exemptions à l'obligation d'instaurer un comité d'audit en permettant aux sociétés aux moyennes et petites valeurs, cotées sur les compartiments B et C d'Euronext, d'attribuer les compétences du comité d'audit à leur Conseil d'Administration.

En pareille hypothèse, bien qu'aucune disposition légale n'encadre la composition du Conseil pris en sa qualité de comité d'audit, l'Autorité des Marchés Financiers recommande :

- que le Conseil d'Administration comprenne un membre indépendant, c'est-à-dire n'ayant aucune relation financière, contractuelle ou familiale significative avec la société susceptible d'altérer l'indépendance de son jugement ;
- que ce membre indépendant dispose de compétences particulières en matière financière ou comptable, au regard de son expérience professionnelle, sa formation académique ou de sa connaissance de l'activité de la société ;
- que ce membre préside les réunions du Conseil réuni en formation de comité d'audit (le Président du Conseil d'Administration exécutif ne devant pas participer à ces réunions).

Par délibération du 22 septembre 2011, le Conseil d'Administration a décidé de placer la société sous le régime des exemptions et désigné Madame Annick MONETA, Président du comité d'audit.

Le Conseil s'est réuni pour la première fois en formation de comité d'audit préalablement à l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Aucune évaluation du contrôle interne n'a été réalisée par la société.

des travaux du conseil d'administration ainsi que et de gestion des risques mises en place par la société

6. Evolution de la procédure collective :

Il est rappelé qu'aux termes d'un jugement du 1er juin 2010, le Tribunal de Commerce de REIMS a fait droit à la requête présentée par la société TONNA ELECTRONIQUE et ordonné la modification du plan de continuation et d'apurement du passif de la société TONNA ELECTRONIQUE arrêté en date du 15 mai 2008 ainsi qu'il suit :

Pour les créanciers qui avaient opté pour un règlement à 100 % de leur créance :

Report de l'échéance du 15 mai 2010, représentant une annuité de 5 %, par moitié au 15 mai 2017 et 15 mai 2018, soit un échéancier résiduel modifié comme suit :

	Echéancier initial	Echéancier modifié
15/05/2011	5 %	5 %
15/05/2012	5 %	5 %
15/05/2013	10 %	10 %
15/05/2014	10 %	10 %
15/05/2015	15 %	15 %
15/05/2016	15 %	15 %
15/05/2017	15 %	17,5 %
15/05/2018	15 %	17,5 %

Pour les créanciers qui avaient opté pour un règlement à hauteur de 40 % de leur créance :

Report de l'échéance du 15 mai 2010, représentant une annuité de 15 %, par moitié au 15 mai 2011 et 15 mai 2012 (exception faite des créanciers ayant expressément refusé la modification proposée, dont le solde de la créance a été réglée au 15 mai 2010), soit un échéancier résiduel modifié comme suit :

	Echéancier initial	Echéancier modifié
15/05/2011	-	7,5 %
15/05/2012	-	7,5 %

L'échéance du 15 mai 2011 a ainsi été réglée pour un montant de 264 K€.

Bilan au 31 décembre 2011

Actif

(en milliers d'euros)

	Notes	2011		2010
		Brut	Amortissements et provisions	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	4.1			
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires		1 483	1 483	2
Immobilisations corporelles	4.2			
Terrains		20		20
Constructions		2 273	1 604	711
Installations techniques, matériel et outillages industriels		1 856	1 797	66
Autres immobilisations corporelles		729	712	9
Immobilisations corporelles en cours		-	-	0
Immobilisations financières	4.3			
Participations		0	0	0
Autres titres immobilisés		0	0	0
Prêts		117	117	0
Autres		56	4	52
		6 534	5 717	817
				860
Actif circulant				
Stocks et en-cours	4.4			
Matières premières et autres approvisionnements		2 555	1 166	1 704
En-cours de production (biens et services)		1 187	573	918
Produits intermédiaires et finis		1 182	368	753
Marchandises		1 964	625	2 332
Avances et acomptes versés sur commande		69		65
Créances	4.5			
Créances clients et comptes rattachés		917	213	1 043
Autres créances		1 577	12	2 062
Valeurs mobilières de placement	4.6	10	10	10
Disponibilités		40		107
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	4.8	57		159
		9 556	2 965	6 591
				9 153
TOTAL GENERAL		16 090	8 682	7 408
				10 013

Bilan au 31 décembre 2011

Passif

(en milliers d'euros)

	Notes	2011	2010
Capitaux propres			
Capital (dont versé : 7196 K€)		7 196	7 196
Primes d'émission, de fusion, d'apport		2 854	2 854
Ecart de réévaluation		41	41
Réserves			
Réserve légale		157	157
Réserves statutaires ou contractuelles			
Autres réserves		3 398	3 398
Report à nouveau		(15 847)	(16 429)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte (-))		133	583
	4.9	(2 067)	(2 200)
Autres fonds propres			
Avances conditionnées de l'Etat		0	0
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques et charges	4.10	47	70
Dettes (1)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	4.11	5	7
Emprunts et dettes financières divers	4.11	1 223	1 223
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4.12	0	3
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.12	4 214	6 202
Dettes fiscales et sociales	4.12	3 358	3 949
Autres dettes	4.12	628	760
Compte de régularisation			
Produits constatés d'avance		0	0
	4.12	9 428	12 144
TOTAL GENERAL		7 408	10 013

(1) dont à plus d'un an : 2 971 K€ (hors compte courant)
 dont à moins d'un an : 5 245 K€ (hors compte courant)

(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques : 5 K€

Compte de résultat 2011

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2011	2010
Produits d'exploitation			
Ventes marchandises, produits finis et prestations de services		14 679	16 038
Production vendue (biens et services)		5 650	6 800
Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation : 790 K€)	5.1	20 329	22 838
Production stockée		(87)	123
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation		(14)	4
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		470	307
Autres produits		489	8
Total des produits d'exploitation		21 187	23 280
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises		9 192	12 956
Variation de stock		1 234	(1 414)
Achats de matières premières et autres approvisionnements		2 773	4 124
Variation de stock		156	(648)
Autres achats et charges externes	5.2	2 556	2 639
Impôts, taxes et versements assimilés		299	224
Salaires et traitements		2 794	2 678
Charges sociales		1 306	1 246
Dotations d'exploitation			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		79	123
Sur actif circulant : dotations aux provisions		449	527
Pour risques et charges : dotations aux provisions		8	31
Autres charges		88	123
Total des charges d'exploitation		(20 934)	(22 608)
Résultat d'exploitation	5.2	254	672
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Produits financiers			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		0	0
Autres intérêts et produits assimilés		11	11
Reprises sur provisions et transferts de charges		0	0
Différences positives de change		0	0
Sous-total		11	11
Charges financières			
Dotations aux amortissements et aux provisions		10	0
Intérêts et charges assimilées		104	102
Différences négatives de change		1	0
Sous-total		(115)	(102)
Résultat financier	5.3	(104)	(90)
Résultat courant avant impôts		149	581
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion		1	0
Sur opérations en capital		1	2
Reprises sur provisions et transferts de charges		217	
Sous-total		218	2
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion		11	0
Sur opérations en capital		217	0
Dotations aux amortissements et aux provisions			
Sous-total		(228)	0
Résultat exceptionnel	5.4	(9)	1
Participation des salariés aux fruits de l'expansion			
Impôt sur les bénéfices		(7)	
Total des produits		21 417	23 293
Total des charges		(21 284)	(22 710)
RESULTAT NET		133	583

Exercice clos le 31 décembre 2011

1. Présentation de l'activité

TONNA ELECTRONIQUE est une société anonyme de type classique gérée par un Conseil d'Administration, faisant depuis 1984, appel public à l'épargne. Elle est cotée sur le marché d'Euronext PARIS (compartiment C).

La Direction Générale est exercée par un Président-Directeur Général, assisté d'un Directeur Général Délégué.

Les comptes annuels 2011 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 25 avril 2012. Ils devront être approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire. Il est rappelé que la société TONNA ELECTRONIQUE n'établit plus de comptes consolidés depuis l'exercice 2009.

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées, comme en 2010, dans un contexte économique difficile et une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011.

Sauf indication contraire, les informations chiffrées dans l'annexe sont présentées en milliers d'euros.

TONNA ELECTRONIQUE intervient sur un secteur unique d'activité, l'équipement audiovisuel, composé des principaux segments d'activité suivants :

– TV Individuel regroupant TV Individuel Terrestre (TVT) et TV Individuel Satellite (TVS)

TONNA propose une gamme complète d'équipements pour la réception, le traitement et la distribution des signaux audiovisuels : antennes terrestres et satellites et accessoires, connectique, mécanique de fixation, amplificateurs, récepteurs satellites, adaptateurs TNT.

– TV Collectif (TVC)

TONNA propose une gamme complète d'équipements pour la réception, le traitement et la distribution des signaux TV, adaptée aux différentes configurations d'habitat collectif : commutateurs, voies de traitement de tête, amplificateurs, passifs de distribution, câbles et connecteurs.

– Portier/Sécurité

TONNA propose une gamme complète de portiers audio et vidéo, d'équipements de contrôle d'accès et de vidéosurveillance résidentielle.

– Réseaux regroupant les Réseaux Câblés (RCU) et les Réseaux Institutionnels (RCI)

L'offre RCU se limite désormais à la fourniture de matériels : démodulateurs QPSK et modulateurs QAM pour tête de réseau numérique ; émetteurs et récepteurs optiques ; amplificateurs ; équipements de supervision.

L'offre RCI porte sur la fourniture de dispositifs de distribution de la télévision à accès contrôlé sur réseau coaxial et sur IP.

Exercice clos le 31 décembre 2011

2. Faits significatifs

2.1 - Respect du plan de continuation modifié

Il est rappelé qu'aux termes d'un jugement du 1er juin 2010, le Tribunal de Commerce de REIMS a fait droit à la requête présentée par la société TONNA ELECTRONIQUE et ordonné la modification du plan de continuation et d'apurement du passif de la société TONNA ELECTRONIQUE arrêté en date du 15 mai 2008 ainsi qu'il suit :

Pour les créanciers qui avaient opté pour un règlement à 100 % de leur créance :

Report de l'échéance du 15 mai 2010, représentant une annuité de 5 %, par moitié au 15 mai 2017 et 15 mai 2018, soit un échéancier résiduel modifié comme suit :

	Echéancier initial	Echéancier modifié
15/05/2011	5 %	5 %
15/05/2012	5 %	5 %
15/05/2013	10 %	10 %
15/05/2014	10 %	10 %
15/05/2015	15 %	15 %
15/05/2016	15 %	15 %
15/05/2017	15 %	17,5 %
15/05/2018	15 %	17,5 %

Pour les créanciers qui avaient opté pour un règlement partiel (40 %) de leur créance :

Report de l'échéance du 15 mai 2010, représentant une annuité de 15 %, par moitié au 15 mai 2011 et 15 mai 2012 (exception faite des créanciers ayant expressément refusé la modification proposée, dont le solde de la créance a été réglé au 15 mai 2010), soit un échéancier résiduel modifié comme suit :

	Echéancier initial	Echéancier modifié
15/05/2011	-	7,5 %
15/05/2012	-	7,5 %

Exercice clos le 31 décembre 2011

L'échéance du 15 mai 2011 a ainsi été réglée pour un montant de 264 K€, soit l'échéancier actualisé suivant, compte tenu des règlements déjà effectués :

(En K€, hors intérêts in fine)

Echéance du 15/05/12	Echéance du 15/05/13	Echéance du 15/05/14	Echéance du 15/05/15	Echéance du 15/05/16	Echéance du 15/05/17	Echéance du 15/05/18
265	266	266	399	399	466	737

Soit un échéancier actualisé total de 2 798 K€

Pour mémoire, l'échéancier initial est rappelé ci-dessous :

(En K€, hors intérêts in fine)

Echéance du 15/08/08	Echéance du 15/05/09	Echéance du 15/05/10	Echéance du 15/05/11	Echéance du 15/05/12	Echéance du 15/05/13	Echéance du 15/05/14	Echéance du 15/05/15	Echéance du 15/05/16	Echéance du 15/05/17	Echéance du 15/05/18
186	543	407	133	133	266	266	399	399	399	670

Soit un échéancier initial total de 3 801 K€

2.2 - Baisse de l'activité

Dans le contexte de fin de programme du basculement de l'analogique au numérique, le chiffre d'affaires 2011 enregistre une baisse par rapport à l'exercice précédent. La baisse est cependant un peu supérieure à celle attendue du fait notamment d'un recul de l'activité TV Collectif sur le second semestre de l'exercice.

Segments d'activité	2011	2010	2011/2010
TV Individuel	5 454	7 662	- 29 %
TV Collectif	5 581	5 968	- 6 %
Portier/Sécurité	6 881	6 107	+ 13 %
Réseaux	2 630	3 447	- 24 %
RFA/Divers	(217)	(346)	
Total	20 329	22 838	- 11 %

Exercice clos le 31 décembre 2011

TV Individuel

La famille TV Individuel enregistre une baisse importante (- 29 % par rapport à 2010), du fait de la chute des ventes de récepteurs et adaptateurs numériques terrestres et satellites (- 35 % par rapport à 2010) liée à la fin du « switch off » analogique/numérique.

TV Collectif - Portier/Sécurité

La famille TV Collectif est également en recul (- 6 % par rapport à 2010) sous l'effet conjugué de la baisse des ventes d'équipements pour le basculement au tout numérique et d'un ralentissement, sur le second semestre 2011, du développement de la Télévision Numérique Terrestre par satellite dans le cadre de l'offre Fransat Pro.

La famille Portier/Sécurité poursuit sa progression (+ 13 % par rapport à 2010), toujours portée par la poursuite du développement de l'offre vidéo dans le cadre de la loi Handicap.

Réseaux

En l'absence de nouveaux investissements des câblo-opérateurs et de projets de distribution de la TV sur IP, notamment à l'Export, la famille Réseaux recule (- 24 % par rapport à 2010).

3. Règles et méthodes comptables

3.1 - Référentiel comptable

La société TONNA ELECTRONIQUE n'étant plus tenue à l'établissement de comptes consolidés depuis l'exercice 2009, les comptes sociaux de la société TONNA ELECTRONIQUE sont établis selon le référentiel comptable applicable en FRANCE.

3.2 - Principes généraux

Les comptes annuels sont établis selon les règles et méthodes résultant du Plan Comptable Général adopté le 29 avril 1999 par le Comité de la Réglementation Comptable et à jour des règlements postérieurs dudit Comité.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La société a établi ses comptes en appliquant le principe de continuité, un plan de continuation de la société TONNA ELECTRONIQUE marquant la sortie de la période d'observation ouverte par le jugement de redressement judiciaire du 20 décembre 2006 ayant été adopté par le Tribunal de Commerce de REIMS en date du 15 mai 2008.

Exercice clos le 31 décembre 2011

La continuité d'exploitation repose notamment sur les principales hypothèses suivantes :

- Respect du plan par l'actionnaire majoritaire ;
- Maintien des marges à un niveau au moins équivalent à 2011.

Il pourrait y avoir une incertitude sur la capacité de la société à poursuivre son activité en cas de non respect de ces hypothèses.

Cependant, TONNA ELECTRONIQUE bénéficie d'une lettre de soutien de son actionnaire majoritaire (FINANCIERE PONTOISE) jusqu'à la date de l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice 2012.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.3 - Principales méthodes utilisées

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations :

- Immobilisations incorporelles :

Elles sont constituées de contrats de développement entièrement amortis, de concessions et brevets amortissables sur 5 ans et de logiciels ainsi que des frais de recherche et développement engagés pour le développement de deux logiciels, dont la durée d'amortissement est calculée sur 5 ans.

- Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue de chaque immobilisation. Les durées des principales immobilisations sont les suivantes :

Gros œuvre :	60 ans
Aménagements :	40 ans
Agencements :	20 ans
Installations générales, mobilier :	10 ans
Matériel de transport, matériel et outillage :	5 ans

- Immobilisations financières :

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les dépréciations sont comptabilisées en fonction des risques encourus ; des dépréciations de titres sont constatées lorsqu'il s'avère que la valeur d'utilité, appréciée notamment par référence aux capitaux propres ou aux perspectives de résultats futurs, est inférieure au coût d'acquisition desdites participations.

Exercice clos le 31 décembre 2011

b) Stocks :

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués au coût moyen pondéré après incorporation des coûts d'approvisionnement.

Les stocks d'en-cours et de produits finis sont évalués selon leur coût de revient, comprenant le coût des matières premières et de la main d'œuvre de production et les autres frais rattachables à la fabrication en fonction du niveau d'activité normal. Il doit être précisé que :

- la part matière est affectée d'un coefficient global d'approvisionnement calculé sur la base des coûts réels de l'exercice ;
- la part main d'œuvre est valorisée selon les coûts d'unité d'œuvre calculés au budget (tenant compte du niveau normal d'activité) ;
- la part sous-traitance est affectée d'un coefficient global d'encadrement calculé sur la base des coûts réels de l'exercice.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

c) Créances et dettes :

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est pratiquée lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée. Les dépréciations sont estimées en tenant compte de l'ancienneté des créances et d'une estimation des risques.

Les créances et dettes libellées dans les devises des pays hors zone Euro sont converties et comptabilisées sur la base du dernier cours de change. Les pertes de change latentes entraînent la constitution d'une provision pour risque.

d) Valeurs mobilières de placement :

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées pour leur valeur brute au prix d'acquisition. Elles sont éventuellement dépréciées par référence à leur valeur boursière de fin d'année. Les plus-values potentielles ne sont pas comptabilisées.

e) Disponibilités :

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

f) Provisions :

Les provisions sont constituées pour faire face à des litiges en cours et des garanties clients.

L'estimation du montant des provisions pour litiges correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société doive supporter pour éteindre son obligation. La provision pour garantie clients est calculée sur la base du taux de panne appliqué au nombre de produits vendus sous garantie.

Exercice clos le 31 décembre 2011

g) Chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires est constitué de trois composantes :

- les ventes de marchandises ;
- les ventes de produits finis ;
- les prestations de services (ingénierie, maintenance et maîtrise d'œuvre).

Les ventes de marchandises et de produits finis sont reconnues en chiffre d'affaires dès leurs livraisons aux clients.

Les prestations de services sont enregistrées au fur et à mesure de leur réalisation.

h) Achats :

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achats mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

i) Engagement pris en matière d'indemnité de départ en retraite :

Il n'existe aucun régime particulier de retraite pour le personnel qui soit à la charge de la société. La Convention Collective prévoit le versement d'une indemnité au moment du départ du personnel à la retraite et dont le montant figure en engagements hors bilan.

Les principales hypothèses actuarielles sont au 31 décembre 2011 :

- un taux d'actualisation de 4,8 %,
- une évolution annuelle des salaires de 2 %,
- et un taux de charges sociales défini selon la catégorie socioprofessionnelle.

Pour rappel, les principales hypothèses étaient les suivantes au 31 décembre 2010 :

- un taux d'actualisation de 4,8 %,
- une évolution annuelle des salaires de 2 %,
- et un taux de charges sociales défini selon la catégorie socioprofessionnelle.

Le personnel concerné a été classé par catégorie et ancienneté. Il est tenu compte du taux de rotation du personnel, de la probabilité de survie et de l'âge de départ à la retraite (65 ans).

Chaque employé bénéficie des régimes nationaux de retraite et d'une indemnité de fin de carrière versée par l'employeur.

j) Dépenses de recherche et développement :

TONNA enregistre ses dépenses de recherche et développement directement en charge sur l'exercice.

Le montant enregistré sur l'exercice 2011 au titre des principaux projets de R&D s'élève à environ 230 K€ (contre environ 450 K€ au 31 décembre 2010).

Exercice clos le 31 décembre 2011

4. Notes sur le bilan

4.1 - Immobilisations incorporelles

	31 décembre 2010	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2011
Frais de recherche et développement	481	-	-	481
Concessions brevets	564	-	-	564
Fonds de commerce	378	-	-	378
Autres immobilisations	60	-	-	60
Total valeurs brutes	1 483	-	-	1 483
Amortissements	(1 481)	(2)	-	(1 483)
Total valeurs nettes	2	(2)	-	0

4.2 - Immobilisations corporelles

	Valeurs brutes au 31 décembre 2011	Amortissements au 31 décembre 2011	Valeurs nettes au 31 décembre 2011
Terrains	20	-	20
Constructions	1 405	(749)	656
Installations et agencements	867	(855)	12
Matériel industriel et outillage	1 856	(1 797)	59
Installations et agencements divers	27	(27)	0
Matériel de transport	16	(16)	0
Mobilier et matériel de bureau	686	(668)	18
Total	4 877	(4 112)	765

Exercice clos le 31 décembre 2011

a) Variation des valeurs brutes :

	Valeurs brutes au 31 décembre 2010	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes au 31 décembre 2011
Terrains	20	-	-	20
Constructions	1 405	-	-	1 405
Installations et agencements	868	-	-	868
Matériel industriel et outillage	1 836	20	-	1 856
Installations et agencements divers	27	-	-	27
Matériel de transport	16	-	-	16
Mobilier et matériel de bureau	671	16	(1)	686
Total	4 843	36	(1)	4 878

b) Variation des amortissements :

	Amortissements au 31 décembre 2010	Dotations aux amortissements	Amortissements afférents aux éléments sortis	Amortissements au 31 décembre 2011
Terrains	-	-	-	-
Constructions	714	35	-	749
Installations et agencements	848	7	-	855
Matériel industriel et outillage	1 770	27	-	1 797
Installations et agencements divers	27	-	-	27
Matériel de transport	16	-	-	16
Mobilier et matériel de bureau	662	8	(1)	669
Total	4 037	77	(1)	4 113

Exercice clos le 31 décembre 2011

4.3 - Immobilisations financières

Les immobilisations financières au 31 décembre 2011 sont principalement constituées de dépôts de garantie et cautionnements.

4.4 - Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours se ventilent comme suit :

	Valeurs brutes au 31 décembre 2011	Dépréciation	Valeurs nettes au 31 décembre 2011	Valeurs brutes au 31 décembre 2010	Dépréciation	Valeurs nettes au 31 décembre 2010
Matières premières	2 555	(1 166)	1 389	2 711	(1 007)	1 704
En-cours de production	1 187	(572)	614	1 440	(522)	918
Biens et services	1 182	(367)	815	1 016	(263)	753
Marchandises	1 964	(625)	1 340	3 198	(866)	2 332
Total	6 888	(2 730)	4 158	8 365	(2 658)	5 707

Les stocks de l'usine de Mondelange correspondent au stock de matières premières ainsi qu'au stock d'en-cours de production. Ces stocks ont baissé sur l'exercice 2011, de même que les stocks de marchandises.

4.5 - Créances

Les créances ont toutes une échéance à moins d'un an.

Le poste «Clients» au 31 décembre 2011 s'analyse comme suit :

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Clients et comptes rattachés	912	1 191
Dépréciation clients	(213)	(164)
Sous-total	699	1 027
Clients - Produits à facturer	5	16
Total	704	1 043

Aux termes des conditions générales de vente, les ventes aux clients s'effectuent avec clause de réserve de propriété.

Exercice clos le 31 décembre 2011

Au 31 décembre 2011, il existe un contrat d'affacturage avec la Compagnie Générale d'Affacturage pour la France dont la comptabilisation a pour effet de minorer les comptes clients du montant des factures cédées ; en contrepartie, la société d'affacturage met un compte courant à la disposition de la société.

Au 31 décembre 2011, l'impact sur le poste «Clients» est une réduction de 4 032 K€ (contre 4 751 K€ au 31 décembre 2010).

Le poste «Autres créances» au 31 décembre 2011 s'analyse comme suit :

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Fonds de garantie et créances Factor	533	1 044
Divers produits à recevoir	2	24
Créances fiscales	167	237
Fournisseurs, avoirs à recevoir	679	610
Créances sociales	24	25
Divers	172	134
Autres créances brutes	1 577	2 074
Dépréciation (poste divers)	(12)	(12)
Autres créances nettes	1 565	2 062

4.6 - Produits à recevoir

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Créances clients et comptes rattachés	5	16
Autres créances		
- Créances fournisseurs	679	610
- Créances sociales	6	5
- Créances fiscales	7	-
- Créances diverses	2	24

Annexe aux comptes sociaux

Exercice clos le 31 décembre 2011

4.7 - Charges constatées d'avance

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Charges d'exploitation	57	159

4.8 - Capitaux propres

	Montant au 31 décembre 2010	Affectation des résultats aux réserves	Résultat 2011	Montant au 31 décembre 2011
Capital	7 196			7 196
Primes d'émission, de fusion	2 854			2 854
Réserve réévaluation et réserve légale	198			198
Autres réserves	3 398			3 398
Report à nouveau	(16 429)	583		(15 846)
Résultat de l'exercice	583	(583)	133	133
Total	(2 200)	-	133	2 067

4.9 - Provisions

	31 décembre 2010	Dotations	Reprises Utilisées	Reprises non utilisées	31 décembre 2011
Provisions pour litiges personnel	25	-		(10)	15
Provisions pour litiges hors personnel	20	5		(20)	5
Provisions pour garantie clients	25	2		-	27
Total	70	7	-	(30)	47

Exercice clos le 31 décembre 2011

4.10 - Emprunts et dettes financières

	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A 5 ans et plus	Total
Comptes bancaires créditeurs	5	-	-	5
Dépôts et cautionnements	10	-	-	10
Total hors compte courant	15	-	-	15

Le compte courant vis-à-vis de la société FINANCIERE TONNA s'élève au 31 décembre 2011 à 1 213 K€ (compte courant non rémunéré destiné initialement à être intégré au capital de la société TONNA ELECTRONIQUE dans le cadre d'une augmentation de capital).

4.11 - Autres dettes

a) Les dettes RJ

	A 1 an au plus	1 an à 5 ans	A 5 ans et plus	Total
RJ Dettes de personnel	15	48	34	97
RJ Remboursement AGS	60	603	421	
RJ Dettes organismes sociaux	200	309	268	1 861
RJ Dettes fiscales	19	183	128	330
RJ Passif fournisseurs	125	127	725	977
RJ Passif Clients	1	0	20	
RJ Passif divers débiteurs	10	61	43	135
Total hors compte courant	430	1 331	1 639	3 400

Exercice clos le 31 décembre 2011

b) Les autres dettes

	A 1 an au plus	A 1 an à 5 ans	A 5 ans et plus	Total
Personnel et comptes rattachés	313			313
SS et organismes sociaux	273			
Charges à payer	195			468
Autres impôts et assimilés	80			
Taxe sur valeur ajoutée	198			
Charges à payer	11			289
Fournisseurs et comptes rattachés	3 237			3 237
Autres dettes	493			493
Total hors compte courant	4 800	-	-	4 800

4.12 - Charges à payer

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit	5	7
Dettes fournisseurs	622	615
Personnel et comptes rattachés	291	337
Sécurité sociale et organismes sociaux	195	207
Etat et collectivités	11	-
Autres dettes	493	615

Exercice clos le 31 décembre 2011

4.13 - Eléments concernant les parties liées

	Montant concernant les entreprises			
	liées		avec lesquelles la société a un lien de participation	
	31 décembre 2011	31 décembre 2010	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Avances et acomptes sur immobilisations				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Avances et acomptes versés sur commandes (actif circulant)				
Créances clients et comptes rattachés	81	56		
Autres créances (1)	515	481		
Capital souscrit, appelé - non versé				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	1 213	1 213		
Avances et acomptes versés sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (2)	1 461	3 127		
Autres dettes				
Produits de participation				
Autres produits financiers				
Charges financières				

(1) TONNA ELECTRONIQUE a conclu une convention portant remise de fin d'année sur les achats effectués auprès de la société PONT-SUR-SEINE INDUSTRIES. Cet accord prévoit pour l'exercice 2011, et en contrepartie des achats réalisés par la société, la perception d'une remise fixée à 10 % du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par la société PONT-SUR-SEINE INDUSTRIES. A ce titre, un avoir à recevoir a été comptabilisé à hauteur de 515 333 euros TTC au 31 décembre 2011.

(2) TONNA ELECTRONIQUE a eu recours à des prestations de services administratifs réalisées par la société FINANCIERE PONTOISE tout au long de l'exercice 2011. Cette dernière s'est également impliquée dans la gestion et la définition de la stratégie de TONNA ELECTRONIQUE. A ce titre, une provision pour facture non parvenue a été comptabilisée à hauteur de 23 920 euros TTC au 31 décembre 2011.

4.14 - Filiales et participations

Néant

Exercice clos le 31 décembre 2011

5. Notes sur le compte de résultat

5.1 - Chiffre d'affaires - Autres produits

TONNA ELECTRONIQUE est constituée d'un unique secteur d'activité : l'équipement audiovisuel.

Les informations fournies correspondent aux zones de vente :

	2011	2010
France	19 539	21 887
Export	790	951
Total	20 329	22 838

Les transferts de charges se rapportent à des remboursements IJSS et indemnités de prévoyance (43 K€ contre 41 K€ en 2010), de formation continue (12 K€ contre 8 K€ en 2010) et à des facturations de charges locatives et d'hébergement informatique (58 K€ contre 46 K€ en 2010).

5.2 - Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation 2011 est positif à hauteur de 254 K€ contre 672 K€ au 31 décembre 2010.

Les principaux postes de charges externes se décomposent comme suit :

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Sous-traitance	410	484
Transport	505	570
Déplacements	216	223
Entretien et fournitures	220	226
Publicité	196	189
Loyers	278	279
Télécom	105	118
Personnel intérimaire	22	24
Honoraires et commissions	445	354
Assurances	70	57
Divers	89	115
Total	2 556	2 639

Exercice clos le 31 décembre 2011

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes pour le contrôle des comptes de l'exercice 2011 est le suivant :

	KPMG Audit	Laurent PATE
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	37,5	19,5
Honoraires facturés au titre des prestations de services entrant dans les diligences directement liées (DDL)	-	-
Total	37,5	19,5

5.3 - Résultat financier

Le résultat financier 2011 est une perte de 104 K€ contre une perte de 90 K€ en 2010.

5.4 - Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel 2011 est une perte de 9 K€ contre un bénéfice de 1 K€ pour l'exercice précédent.

5.5 - Situation fiscale de la société

Les déficits fiscaux et amortissements réputés différés cumulés s'élèvent à 17 558 K€ au 31 décembre 2011 contre 18 870 K€ au 31 décembre 2010.

6. Facteurs de risques

6.1 - Risque de liquidité

Risque lié au non respect du plan de continuation

Ce risque demeure important compte tenu du passif à apurer. Au 31 décembre 2011, il reste 3 400 K€ de dettes remboursables sur 10 ans (contre 4 138 K€ au 31/12/2010), dont 430 K€ à rembourser à moins d'un an (contre 440 K€ au 31/12/2010).

La société considère qu'elle pourra faire face sans difficulté à ses engagements à court terme (12 mois). Elle bénéficie par ailleurs d'une lettre de soutien de son actionnaire majoritaire, la société FINANCIERE PONTOISE, jusqu'à la date de l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice 2012.

Risque lié à la limitation des sources de financement ouvertes à la société

La société dispose d'un plafond de financement auprès du factor CGA. Ce plafond a été ramené de 8 à 5 M€ à effet du 12 janvier 2011.

Cette ligne de crédit est utilisée à hauteur de 3 965 K€ au 31 décembre 2011 (contre 4 729 K€ au 31/12/2010).

Exercice clos le 31 décembre 2011

6.2 - Risque de change

Le risque de change porte sur des achats effectués en devises. Ceux-ci ne sont pas significatifs d'autant que les achats de produits du sud-est asiatique sont réalisés auprès de la société PONT-SUR-SEINE INDUSTRIES qui les approvisionne pour le compte du groupe.

Le groupe n'a pas recours à l'utilisation d'instruments financiers à des fins de couverture.

6.3 - Risque de taux

La structure d'endettement de la société n'implique pas de risque de taux significatif.

L'endettement financier de la société est constitué essentiellement par l'affacturage qui est assuré à taux variable et à une moyenne de 3 mois.

Il comprend également le compte courant d'actionnaire FINANCIERE TONNA. Ce compte courant n'est pas rémunéré.

6.4 - Risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit s'élève à 704 K€ (contre 1 043 K€ au 31/12/2010).

Le risque de crédit est réparti sur de nombreux clients. Néanmoins, une perte de référencement d'un des cinq premiers clients pourrait avoir une incidence assez significative sur le chiffre d'affaires.

Le risque de crédit apparaît peu significatif compte tenu de la faible antériorité des créances.

7. Autres éléments

7.1 - Rémunérations des dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction : 77 K€ (comme en 2010).

Exercice clos le 31 décembre 2011

7.2 - Effectif

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Cadres et assimilés cadres	42	44
Techniciens	23	22
Ouvriers et employés	7	7
Total	72	73

7.3 - Engagements hors bilan

Les engagements donnés se composent des éléments suivants :

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Indemnités de fin de carrière (1)	334	327
Cautions Société Générale	30	30
Nantissements sur titres	10	10

(1) dont concernant les dirigeants : 15 K€ (contre 14 K€ en 2010).

Le montant de l'encours factor non garanti s'élève à 355 K€ au 31 décembre 2011 contre 775 K€ au 31 décembre 2010.

Concernant les engagements reçus, il est rappelé que le plan de continuation de la société TONNA ELECTRONIQUE prévoyait un montant total d'apports de 1 940 K€ via la FINANCIERE TONNA, dont 1 640 K€ par la société FINANCIERE PONTOISE, 200 K€ par la fratrie PETIT et 100 K€ par la société ACET S.R.L., et dont 1 200 K€ étaient destinés à une augmentation de capital réservée à la société FINANCIERE TONNA, laquelle n'a pu être réalisée, ce montant ayant cependant été apporté en compte courant (cf. communiqués des 6 et 30 mars 2009).

Les engagements financiers souscrits dans le cadre du plan de continuation ont été réalisés pour un montant de 1 695 K€, le groupe FINANCIERE PONTOISE s'étant engagé à respecter ses engagements au titre du plan de continuation et à verser le solde de 245 K€ au fur et à mesure des besoins en fonds de roulement de TONNA ELECTRONIQUE.

Par ailleurs, le groupe FINANCIERE PONTOISE a soutenu la société TONNA ELECTRONIQUE par du crédit fournisseurs au delà de l'engagement souscrit dans le cadre du plan de redressement (1 355 K€ au 31 décembre 2011 au lieu des 400 K€ prévus au plan).

Enfin, le groupe FINANCIERE PONTOISE s'est engagé à soutenir financièrement la société TONNA ELECTRONIQUE jusqu'à la date de l'Assemblée Générale arrêtant les comptes de l'exercice 2012.

Exercice clos le 31 décembre 2011

Droit Individuel à la Formation

Le nombre d'heures acquises au titre du Droit Individuel à la Formation par les salariés de la société au 31 décembre 2011 est de 7 075 heures (contre 7 205 heures au 31/12/2010).

Médailles du travail

La société n'a constaté aucune provision pour le risque lié au passif des médailles du travail, cette obligation n'étant prévue ni par la convention collective, ni par un accord d'entreprise et ne résultant d'aucun usage.

7.4 - Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

FINANCIERE PONTOISE
Société par actions simplifiée au capital de 490 000 euros
Siège social : 29, rue Monte à Regret 10400 PONT-SUR-SEINE
420 988 305 R.C.S. TROYES

7.5 - Evénements post-clôture

Par décision notifiée le 10 février 2012, l'administration fiscale a rejeté la demande de remboursement du crédit impôt recherche présentée le 13 avril 2011 au titre de l'année 2010 pour un montant de 135 K€. Aucune écriture n'a été enregistrée au titre de ce crédit d'impôt recherche dans les comptes de l'exercice 2011.

Au terme de la procédure contradictoire de proposition de rectification de comptabilité intervenue suite à la vérification de comptabilité opérée du 17 mars au 5 décembre 2011 sur la période du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2009, les rectifications proposées par la Direction Générale des Finances Publiques en date du 9 décembre 2011 ont été maintenues par courrier du 9 mars 2012, avec, principalement, une incidence sur le déficit reportable à hauteur de 1 250 K€.

Par ailleurs, la société a fait l'objet en novembre 2011 d'un contrôle URSSAF au titre des exercices 2009 et 2010. Un montant de 10 K€ a été provisionné à l'issue de ce contrôle.

Rapport des commissaires aux comptes

sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2011

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Tonna Electronique – Société Anonyme, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe :

- l'existence d'une incertitude relative à la continuité de l'exploitation, comme présentée note 3.2 de l'annexe ;
- les dettes résiduelles dues au titre du plan de redressement judiciaire figurant note 4.11.

2. Justification des appréciations

La crise financière qui s'est accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2011 (cf. note 3.2 de l'annexe). L'instabilité des marchés de l'équipement audiovisuel ainsi que le manque de visibilité sur le futur créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables.

Rapport des commissaires aux comptes

sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2011

C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

- Comme indiqué ci-dessus, la note 3.2 de l'annexe fait état des incertitudes pesant sur la continuité d'exploitation. Nous avons été conduits à examiner les dispositions envisagées à cet égard. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que la note 3.2 de l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité d'exploitation.
- La société constitue des dépréciations des stocks et des créances clients selon les modalités décrites dans les notes respectives 3.3.b et 3.3.c de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société Tonna Electronique, décrites dans ces mêmes notes de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondage, l'application de ces approches.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Paris La Défense, le 27 avril 2012

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

François Plat
Associé

Reims, le 27 avril 2012

Laurent Paté

Laurent Paté
Associé

Rapport des commissaires aux comptes

établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Tonna Electronique

Exercice clos le 31 décembre 2011

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Tonna Electronique et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense, le 27 avril 2012

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

François Plat
Associé

Reims, le 27 avril 2012

Laurent Paté

Laurent Paté
Associé

Rapport spécial des commissaires aux comptes

sur les conventions et engagements réglementés Exercice clos le 31 décembre 2011

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-41 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que les conventions et engagements suivants n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

- Remise de fin d'année sur les achats effectués auprès de la société PONT-SUR-SEINE INDUSTRIES

La SA TONNA ELECTRONIQUE a conclu une convention portant remise de fin d'année sur les achats effectués auprès de la société PONT-SUR-SEINE INDUSTRIES. Cet accord prévoit pour l'exercice 2011, et en contrepartie des achats réalisés par votre société, la perception d'une remise fixée à 10% du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par la société PONT-SUR-SEINE INDUSTRIES.

À ce titre un avoir à recevoir a été comptabilisé à hauteur de 430.881 € HT au 31 décembre 2011.

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 15 décembre 2011, votre conseil d'administration a décidé d'autoriser a posteriori cette convention.

Personne intéressée : Monsieur Bruno PROUST (Président du conseil d'administration).

Rapport spécial des commissaires aux comptes

sur les conventions et engagements réglementés Exercice clos le 31 décembre 2011

- Management fees facturés par FINANCIERE PONTOISE

La SA TONNA ELECTRONIQUE a eu recours à des prestations de services administratifs réalisées par la société FINANCIERE PONTOISE tout au long de l'exercice 2011. Cette dernière s'est également impliquée dans la gestion et la définition de la stratégie de TONNA ELECTRONIQUE.

À ce titre une provision pour facture non parvenue a été comptabilisée à hauteur de 20.000 € HT au 31 décembre 2011.

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 15 décembre 2011, votre conseil d'administration a décidé d'autoriser a posteriori cette convention.

Personne intéressée : Monsieur Bruno PROUST (Président du conseil d'administration).

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- Non rémunération du compte courant avec FINANCIERE TONNA :

Au 31 décembre 2011, le compte courant non rémunéré s'élève à 1.212.503,71 €.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 15 mai 2008.

Personnes intéressées : Monsieur Bruno PROUST, Monsieur Patrice PETIT, Monsieur Thierry PETIT et Monsieur Franck TONNA.

Paris La Défense, le 27 avril 2012

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

François Plat
Associé

Reims, le 27 avril 2012

Laurent Paté

Laurent Paté
Associé

Ordre du jour

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce et approbation desdites conventions ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Ratification de la nomination d'un administrateur faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration ;
- Renouvellement du mandat de membres du Conseil d'Administration ;
- Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes ;
- Pouvoirs en vue des formalités légales.

Projets de résolutions

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes annuels de cet exercice se soldant par un bénéfice de 133 015,84 euros, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale, en application de l'article 223 quater du code général des impôts, approuve également les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées au 4 de l'article 39 dudit code s'élevant à un montant global de 6 087,12 euros.

Elle donne, en conséquence, aux administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'imputer le bénéfice de l'exercice, soit la somme de 133 015,84 euros, sur les sommes figurant au compte « Report à nouveau ».

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve lesdites conventions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la nomination faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration du 22 septembre 2011 en qualité d'administrateur de :

- Madame Annick MONETA, demeurant 18, place de la Mairie 51220 HERMONVILLE

Ordre du jour et projets de résolutions

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que les mandats d'administrateurs de :

- Monsieur Patrice PETIT, demeurant 120, rue du Jard 51 100 REIMS,
- Monsieur Thierry PETIT, demeurant 10, rue d'Anjou 51 100 REIMS,
- Monsieur Bruno PROUST, demeurant 4, rue de Richebourg MELZ SUR SEINE 77171 BLUNAY,
- Monsieur Franck TONNA, demeurant 23, rue des Sculpteurs Jacques 51 100 REIMS,

viennent à expiration ce jour, décide leur renouvellement, pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, lesquels ont déclaré par avance accepter la mission qui vient de leur être confiée et qu'il n'existe, de leur chef, aucune incompatibilité ni interdiction à ce renouvellement.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que les mandats des Commissaires aux Comptes titulaires :

- Le cabinet Laurent PATE SARL, dont le siège social est situé 26, rue Buirette 51 100 REIMS,
- KPMG SA, dont le siège social est situé Immeuble Palatin, 3, cours du Triangle 92939 PARIS LA DEFENSE CEDEX,

et des Commissaires aux Comptes suppléants :

- Monsieur François CAUBRIERE, domicilié 54, avenue Marceau 75008 PARIS,
- Monsieur Laurent BOULE, domicilié 10, rue Courmeaux 51 100 REIMS,

viennent à expiration ce jour, et que la société n'est plus tenue d'avoir deux Commissaires aux Comptes, décide de nommer, pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

- La société KPMG Audit IS SAS, société par actions simplifiée au capital de 200.000 euros, dont le siège social est 3 cours du Triangle, Immeuble Le Palatin - 92939 PARIS LA DEFENSE CEDEX, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 512 802 653, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,
- La société KPMG Audit ID SAS, société par actions simplifiée au capital de 200.000 euros, dont le siège social est 3 cours du Triangle, Immeuble Le Palatin - 92939 PARIS LA DEFENSE CEDEX, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 512 802 489, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités prévus par la loi relatifs aux résolutions qui précèdent.

TONNA ELECTRONIQUE

Société anonyme au capital de 7 196 432 euros
Siège social : 36, avenue Hoche - 51100 REIMS
324 165 521 R.C.S. REIMS - SIRET : 324 165 521 0018
Tél. : 03 26 05 50 50 - Fax : 03 26 05 50 95
www.tonna.com